

Spécial Stagiaire

Cher.e collègue stagiaire,

En ce début de nouvelle année, nous vous adressons des meilleurs vœux que ceux de l'an passé à la même date !

En espérant que cette année soit synonyme de titularisation et d'épanouissement professionnelle pour vous.

Le SNUDI FO 13 sera à vos côtés pour continuer à vous informer, à revendiquer et à défendre vos intérêts et vos conditions de travail.

Pour 2021, le SNUDI-FO des Bouches du Rhône vous invite à vous regrouper et vous organiser avec le syndicat en adhérant dès ce début d'année, comme le font de plus en plus de collègues chaque année !

**Résister, revendiquer, reconquérir,
En 2021, on ne lâche rien !**

Très fraternellement, le bureau du SNUDI FO 13



Retrait de l'oral de titularisation

La FSU, la FNEC FP-FO, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNCL-FAEN demandent le retrait de l'oral de titularisation imposé aux stagiaires de la session 2020 et dont la grille d'évaluation est présentée aux organisations syndicales le 10 décembre. Le ministre ne veut pas reconnaître le caractère exceptionnel de ces concours et il a donc décidé, contre l'avis unanime des organisations syndicales, d'instaurer un entretien professionnel, donnant lieu à un avis supplémentaire pour la titularisation.



Retrait de l'oral de titularisation

La FSU, la FNEC FP-FO, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNCL-FAEN demandent le retrait de l'oral de titularisation imposé aux stagiaires de la session 2020 et dont la grille d'évaluation est présentée aux organisations syndicales le 10 décembre. Le ministre ne veut pas reconnaître le caractère exceptionnel de ces concours et il a donc décidé, contre l'avis unanime des organisations syndicales, d'instaurer un entretien professionnel, donnant lieu à un avis supplémentaire pour la titularisation.

Alors que le contexte sanitaire rend cette année déjà compliquée, cet oral est une source supplémentaire d'inquiétude, d'incertitude, de pression sur 20 000 stagiaires. Ce sont des lauréats à part entière. Ils n'ont pas besoin d'être fragilisés alors que leurs conditions d'entrée dans le métier sont extrêmement difficiles. Tout au contraire, ils ont besoin du soutien de l'institution. Cet entretien professionnel ne va pas dans ce sens, et les avis nécessaires à la titularisation couvrent déjà l'ensemble des champs.

Par ailleurs, comme nos organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO, CGT, SUD, SNCL, l'ont rappelé dans leur communiqué commun du 3 décembre d'appel à la grève le 26 janvier 2021, « Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires », force est de constater que cet oral est une barrière supplémentaire au recrutement. L'urgence est à la création de postes.

Nous demandons au ministre le retrait de cet oral de titularisation.

Montreuil, le 13 décembre 2020



Avec FO, nous disons NON au ministre !

Nous sommes surchargés de travail et dans des conditions d'affectation souvent difficiles.

Nous sommes lauréats de notre concours. Hors de question d'y renoncer, Monsieur le ministre.

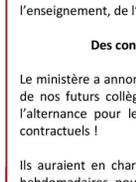
Abandon de l'oral de titularisation !

Maintien du droit à la titularisation de tous les collègues !

Je signe et fais signer la pétition FO : non à l'oral de titularisation !

[version EN LIGNE](#) ou [version PAPIER](#)

Nouvelle formation initiale des enseignants



Formation des enseignants : Des millions d'euros économisés sur le dos de l'école publique et des personnels !

Le 1^{er} décembre au ministère lors d'un groupe de travail sur les étudiants contractuels en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), les craintes du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO ont été confirmées.

Des contractuels étudiants dans les écoles payés 30% de moins que des contractuels remplaçants !

Le ministère a annoncé le déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master (M2), retardant d'un an l'accès de nos futurs collègues au statut. Durant les deux années de formation en M1 et M2, le ministère mettrait en place l'alternance pour les étudiants en master MEEF. Ceux-ci, au lieu de préparer le concours, deviendraient enseignants contractuels !

Ils auraient en charge une classe sur des contrats d'un an, à cheval sur les deux années de master, avec des horaires hebdomadaires pouvant aller jusqu'à 13h par semaine. Ils seraient rémunérés moins de 700€ nets par mois, soit un traitement 30% inférieur à celui d'un contractuel remplaçant ou d'un titulaire débutant ! Quant au coût de l'heure de travail, il tomberait pour ces étudiants contractuels en dessous de 10 €, moins que le SMIC !

Le ministre entend donc se créer une main d'œuvre précaire à bon marché et poursuit son entreprise d'uberisation de l'Education Nationale !

Par ailleurs, ces heures effectuées en tant que contractuels impliqueraient pour les candidats au concours une baisse du nombre d'heures dévolues à la formation... mais ce n'est visiblement pas le souci du ministre !

Les professeurs stagiaires à temps plein dans les écoles : 9 000 postes économisés !

Pire, une fois le concours réussi, les lauréats deviendraient professeurs des écoles stagiaires et seraient placés à temps plein face aux élèves (alors que les PES ne sont actuellement en classe qu'à mi-temps) ... puisqu'ils auront été « professionnalisés » en amont ! En plaçant les professeurs stagiaires à temps pleins en classe, le ministre économise ainsi environ 9 000 postes !

Le ministère ne leur accorderait gracieusement qu'une quinzaine de jours de formation pendant leur première année... en plus de leur plein temps hebdomadaire. Puisque les PE stagiaires devraient suivre leur formation en dehors de leur temps de classe, celle-ci aurait-elle lieu le mercredi, pendant les vacances scolaires ?

Quant aux tuteurs des stagiaires dans les écoles, ils recevraient une indemnité de 600 € (rappelons qu'elle était de 2000 € en 2010). Pour cette rémunération, qui voudra s'occuper de ces nouveaux stagiaires ?

Les directeurs d'école responsables de l'accompagnement de ces PE stagiaires ?

Par ailleurs, avec la loi Rilhac, la délégation de compétences de l'IEN vers les directeurs pourrait s'incarner par le fait que ceux-ci deviennent responsables de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires et des néo-titulaires dans leur école.

Charge à eux donc de gérer ces personnels, de leur apporter l'accompagnement nécessaire à la gestion des élèves et des parents, la mise en place des apprentissages. Et charge à eux aussi de justifier auprès de l'administration de la mise en place de toutes les réformes ministérielles par les personnels dont ils auront la responsabilité !

Le SNUDI-FO continuera avec sa fédération à porter ses revendications :

- Abandon de la mastérisation !
- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut !
- Stagiairisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

Montreuil, le 11 décembre 2020

SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, <http://fo-snudi.fr>, 0156932266, snudi@fo-fneccp.fr

En savoir +

[Cliquez sur les images pour lire les communiqués](#)

**« Comité de suivi des INSPÉ »
ou comité de suivi de la destruction de la
formation des enseignants**

**Formation des enseignants et concours :
un puzzle décisionnel pour mieux exploiter
étudiants MEEF et enseignants stagiaires**

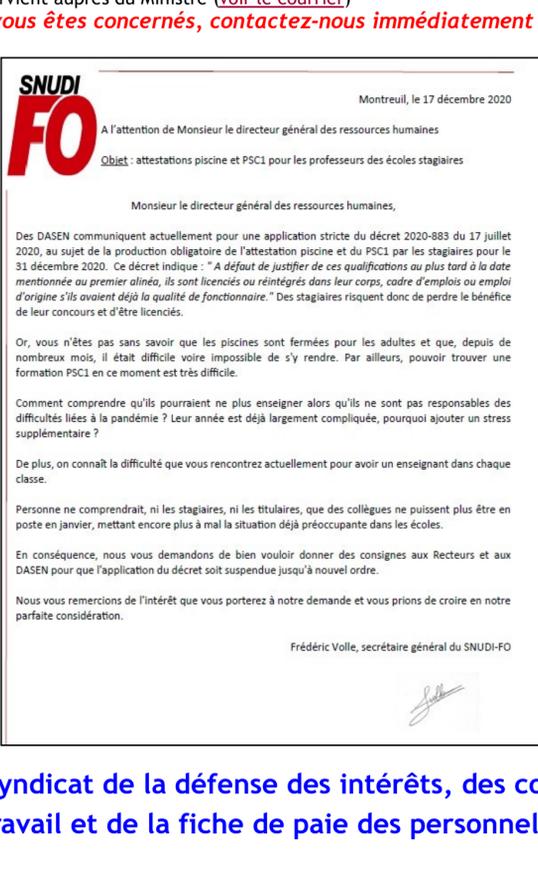


Attestation piscine et PSC1 pour les PE stagiaires

Des DASEN communiquent auprès de certains stagiaires pour leur rappeler qu'ils doivent obligatoirement passer les certifications PSC1 et natation avant le 31 décembre 2020, en application stricte du décret du 17 juillet 2020, sous peine de perdre le bénéfice de leur concours... AHURISSANT !!!

Le SNUDI FO intervient auprès du Ministre ([voir le courrier](#))

Si vous êtes concernés, contactez-nous immédiatement !



FO est le syndicat de la défense des intérêts, des conditions de travail et de la fiche de paie des personnels !

Une question ? Un renseignement ?
Contactez vos délégués
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Corinne MEDJADJ - 06.07.58.45.68
stagiaire@snudifo13.org



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Tarif spécial 77€

Bulletin d'adhésion spécial stagiaire

à télécharger >>ICI<<

Quels avantages à se syndiquer au SNUDI FO ?
1/ vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) **jusqu'en décembre 2021**.
2/ vous pouvez payer en plusieurs chèques
3/ en janvier 2022, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2021 ou en crédit d'impôt.
4/ pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvelez votre cotisation chaque année !

